

Conseil d'administration

MERCREDI 20 JUIN 2018

Projet de procès-verbal

Représentants de la catégorie 1

Xavier Château, Minna Nordstrom, Anne Nougier, Muriel Pochard,

Représentant de la catégorie 2

Maryline Laplace, Jean-Luc Delpeuch

Représentant de la catégorie 3

Représentants de la catégorie 4 A

Alain Bauer, Marc Le Coq, Saïda Guellati-Khelifa, Patrick Boisselier

Représentants de la catégorie 4 B

Anne D'Orazio

Représentants de la catégorie 5

Laurent Kalifa, Dominique Engel, Jean-François Clément,

Représentants de la catégorie 6

Clément Genty, Kyra Constantinoff, Marie-Line Robinet, Gérald Reisberg, Nicole Reisberg

Invités présents : Alice Chitrakar, Vincent Cohas, Annie Toulzat, Josiane Giammarinaro, Laurent Scordino-Mazanec, Annie-Claude Ruescas, Philippe Dedieu, Hugues Brunet, Mathilde Boulay, Hadrien Maury—Casalta, Stéphanie Hubert

Etaient excusés : Philippe Durance, Soizic Wattine, David Seguin, Philippe Cavelier, Muriel Pochard, Jacques Bahry, Mireille Faugere, Xavier Cachard, Faten Hidri, Marie-Christine Lemardeley, Xavier Roy, Julie Joly, Dominique Roux-Rossi, Frédérique Even-Horellou, Maxime Shirrer, Emmanuelle Vignoli, Patrick Dalion, Louisa Cherif-Ouazani, Charlotte Aristide.

Des pouvoirs ont été attribués comme suit :

Philippe CAVELIER	donne pouvoir à	Jean-Luc DELPEUCH
Patrick DALION	donne pouvoir à	Laurent KALIFA
Soizic WATTINE	donne pouvoir à	Anne NOUGUIER

Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :

Jacques BARHY	donne pouvoir à	Xavier CHATEAU
Marie-Christine LEMARDELEY	donne pouvoir à	Anne D'ORAZIO
Dominique ROUX-ROSSI	donne pouvoir à	Gérald REISBERG

Mireille FAUGERE	donne pouvoir à	Maryline LAPLACE
Xavier ROY	donne pouvoir à	Dominique ENGEL
Faten HIDRI	donne pouvoir à	Minna NORDSTROM
Philippe DURANCE	donne pouvoir à	Alain BAUER
Frédérique EVEN-HORELLOU	donne pouvoir à	Jean-Pierre CLEMENT

Le quorum est atteint avec 19 présents et 11 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour	3
I. Point d'information général (HCERES, RV avec Frédérique VIDAL, inscription doctorat RNC, EUR)	4
II. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 14 février et du 20 mars 2018.	7
III. Budget rectificatif n°2	7
IV. Nouvelles adhésions à des organisations : UNIF et A-DGS.....	7
V. Adoption du règlement intérieur	8
VI. Projet de mise en place d'un portail HAL-HESAM	9
VII. Modification des statuts du collège doctoral HESAM	10
VIII. Modification des règles de remboursement liées aux frais de déplacement	11
VII. Questions diverses.....	11

En préambule **le Président du Conseil d'administration** remercie tout d'abord **l'ENSCI les Ateliers** pour son accueil et présente les nouveaux élus de la catégorie des usagers présents ce jour et qui sont : Clément Genty, Kyra Constantinoff, Marie-Line Robinet, Gérald Reisberg et Nicole Reisberg.

I. Point d'information général (HCERES, RV avec Frédérique VIDAL, inscription doctorat RNCP, EUR)

- Le HCERES (Haut Conseil pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur)

Le Président du Conseil d'administration rappelle qu'après l'évaluation de la coordination de l'action de la communauté et celle de l'activité doctorale, la procédure d'évaluation se poursuivra sur l'offre future de formation.

Après un rappel de la conclusion du rapport, **Le Président du Conseil d'administration** nous informe que le matin même, il participait à l'audition du CNAM par le HCERES qui a été étonné de voir que cet établissement est calé sur les mêmes champs qu'HESAM. Le Président du Conseil d'administration leur a expliqué que cela était encourageant et a ajouté que parmi les points d'appui soulignés dans l'évaluation d'HESAM, il a été signifié : « un héritage assumé du projet « Paris Nouveau Monde » sur la structuration des champs de recherche et formation » ce qui signifie que le HCERES lui-même soutient cette structuration en champs interdisciplinaires et a ajouté que les champs n'étaient pas étanches les uns aux autres, puisqu'il est possible de les recouper pour faire vivre l'interdisciplinarité.

Le Président du Conseil d'administration conclut sur le fait que ceci nous engage à concrétiser et qu'il reste beaucoup de travail à faire ensemble.

Alain Bauer indique que lors de la réception du rapport du HCERES pour HESAM il était particulièrement intéressant de voir qu'ils avaient parfaitement compris la nouveauté d'HESAM dans sa structure, ses réseaux et son implantation territoriale. Il faut maintenant faire en sorte qu'HESAM soit décliné dans les établissements membres au moment des évaluations HCERES.

- Rendez-vous avec Frédérique VIDAL

Le Président du Conseil d'administration a présenté HESAM Université à la ministre qui a été très attentive et en a compris l'originalité par rapport à d'autres sites.

- Inscription doctorat RNCP (Répertoire National de la certification professionnelle)

Le Président du Conseil d'administration revient sur le dépôt de fiche RNCP pour le doctorat. En liaison avec nos écoles doctorales on remarque que les 22 fiches proposées sont intéressantes pour HESAM Université et de ce fait nous avons signifié au ministère que nous voulions entrer dans cette démarche. Désormais nous devons voir comment utiliser ces fiches dans le cadre du collège doctoral.

- EUR (École Universitaire de Recherche)

Appel à projet du PIA 3, la deuxième vague annoncée par la Ministre a un calendrier pas définitivement précisé, mais qui devrait sortir à l'été et le dossier serait à rendre en fin d'année civile. C'est pour nous un enjeu important car cela donnerait à HESAM de la visibilité et serait une source de moyens financiers.

Après des échanges en Conseil des membres, Conseil académique et dans les différentes commissions, un travail a été amorcé.

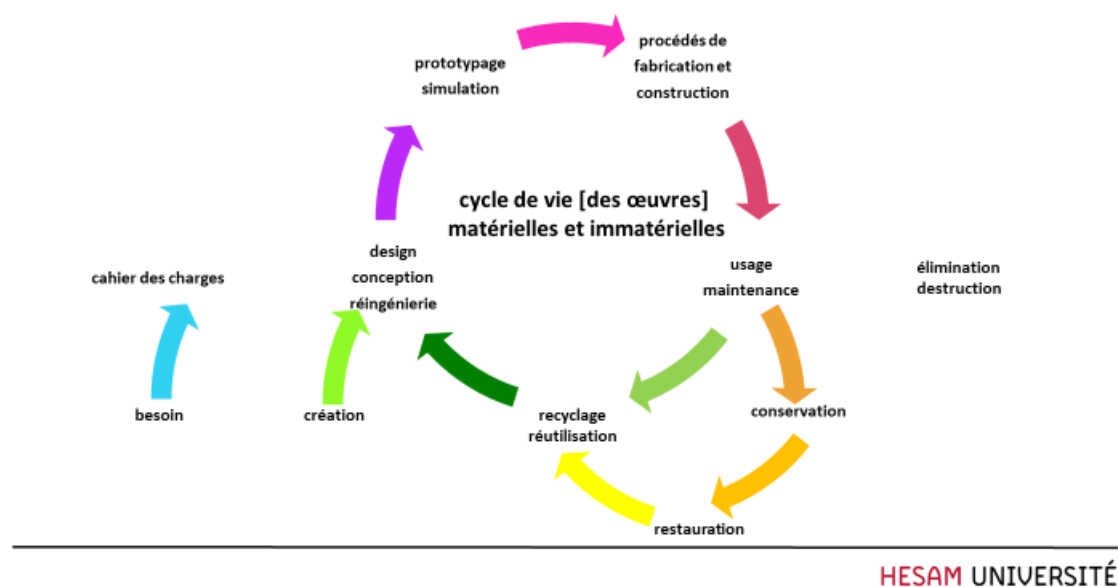
Le Président du Conseil d'administration nous présente une première proposition : « **Les Ateliers** » « **Creatives Labs** », avant approbation lors d'un prochain Conseil d'administration.

Le terme atelier a été choisi car il est transversal dans nos établissements (atelier d'architecte, d'artiste, de production, de designer...) et peut être fédérateur. Cette proposition est faite en lien avec L'ENSCI les Ateliers puisque le titre figure dans le nom de cet établissement.

Alain Bauer intervient pour indiquer que sur la première page il faut indiquer « Graduate and Post-Graduate School » et pas uniquement « Graduate School ».

Le Président du Conseil académique présente « les Ateliers » « The Creatives Labs » :

1. Problématique de recherche-formation :



2. Acquis d'HESAM Université pour « les Ateliers » :

- 50 équipes de recherche dont 10 UMR, 2 300 chercheurs, plateformes technologiques (création, fabrication, arts appliqués, numérique)
- Collège doctoral HESAM Université interdisciplinaire : SHS x création x ingénierie x numérique
 - ED 432 « Sciences des métiers de l'ingénieur »
 - ED 546 « Abbé Grégoire »
- Signatures de référence, entre « faire » et « savoir », avec masters sélectifs et professionnalisants
- Expérience de l'interdisciplinarité au Centre Michel Serres et dans l'Equipex Matrice
- Programme « 1000 doctorants pour les territoires »
- Institut Carnot ARTS, en prise sur de nombreux écosystèmes économiques
- Musée des Arts et Métiers

3. Défis scientifiques, verrous :

- Rôle du design comme moteur de l'économie créative
- Écoconception, économie circulaire
- Mutations du geste, du travail, de l'emploi, des métiers et de l'entrepreneuriat, au contact du numérique
- Industrie du futur, construction du futur
- Numérique et patrimoine, patrimoine numérique
- Traitement des données massives, blockchain
- Émulation des clusters, de l'intelligence territoriale, des entreprises créatives, des réseaux
- Prospective des usages
- Apprendre à créer, créer pour apprendre : pédagogies innovantes et hybrides
- Archéologie des usages, des techniques et de l'innovation

4. Objectifs de l'EUR « les Ateliers » :

- Création de nouveaux parcours doctoraux « métiers de la création »
- Bourses de thèse et bourses post-doc, sur problématiques interdisciplinaires de la création
- Post-masters (« master of advanced studies (MAS) ») comme passerelles entre monde des métiers et monde de la recherche
- Mise en cohérence de l'offre de masters et de parcours doctoraux

- Enseignement bilingue (français-anglais)
- Création de chaires (design, patrimoine numérique, industrie du futur, prospective des usages), professeurs invités, ERC
- Structuration de la recherche au sein d'HESAM (équipes mixtes inter-établissements)
- Développement d'un réseau européen d'universités de la création (HESAM, Aalto, Politecnico di Milano, EPFL, Louvain...)
- Coopération internationale, notamment en Afrique et au Moyen-Orient

5. **Gouvernance :**

- La gouvernance de l'EUR s'appuie sur celle d'HESAM Université
 - Conseil académique
 - Collège doctoral
 - Coordinateurs des champs interdisciplinaires en recherche-formation
- À compléter par un comité d'orientation stratégique associant des partenaires extérieurs à HESAM
 - Experts internationaux (Alain Findeli...)
 - Partenaires économiques et territoriaux (FING, CETIM, PUCA, ADCF...)
 - Partenaires académiques (ENS Paris-Saclay...)

Suite à cette présentation, **le Président du Conseil d'administration** nous informe que l'Unité mixte de recherche (UMR) MAP (Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine), sur conseil du HCERES de s'adosser à un EPSCP, a fait une démarche vers HESAM, qui leur semble l'établissement ayant le plus de parenté avec eux. Livio De Lucas a fait sa présentation au Conseil académique du 5 juin 2018. **Le Président du Conseil d'administration** pense qu'il s'agit là d'une pépite qu'il ne faudrait pas repousser : le sujet doit donc être traité attentivement.

Laurent Kalifa remarque que dans la proposition figure le Musée des Arts et Métiers et pense que l'on peut également utiliser le musée comme support de pédagogie.

Le Président du Conseil d'administration ajoute qu'avec plusieurs établissements travaillant sur la problématique de muséologie il y a des relations intéressantes à tisser.

Anne d'Orazio s'interroge sur le terme « objet » dans la phrase « cycle de vie des objets matériels et immatériels » et demande une explication de texte car c'est un débat complexe chez les architectes puisque qu'ils prônent une architecture qui n'est pas celle de l'objet exclusivement.

Le Président du Conseil d'administration répond qu'il s'agit d'une première ébauche et que c'est un débat qu'il faudra avoir dans les phases de travail. Il ajoute qu'il s'est inspiré de Paris Nouveau Monde dont un projet avec pour titre « dynamique des objets ».

Alain Bauer ajoute qu'« objet immatériel » n'a aucune définition et propose de changer la dénomination. Il se questionne également sur la date de réponse qu'il a vu au 27 juin 2018.

Le Président du Conseil d'administration lui répond que la date du 27 juin 2017 concernait la première vague. Le calendrier de la deuxième vague n'est pas encore connu.

Alain Bauer explique ensuite que le CNAM a une commande pour un objet particulier dont il serait bon qu'il rentre dans cet EUR. Le ministère a annoncé que sur la problématique sécurité-défense-renseignement l'Etat a décidé de former, certifier et reconnaître aux niveaux LMD, MBA, DBA et au niveau recherche l'ensemble de la filière. Le CNAM, l'ayant déjà au niveau LMD et DBA, est retenu comme point d'appui et souhaiterait que ce soit porté par HESAM.

Le Président du Conseil d'administration répond que c'est une information importante et que nous devons réfléchir à comment la prendre en compte et de quelle façon appuyer le CNAM sur cette problématique.

Xavier Château demande si on connaît le montant des crédits ouverts pour cette deuxième vague.

Hugues Brunet répond que le montant devrait être la moitié des crédits de la vague 1 soit 10 millions répartis sur deux enveloppes distinctes.

Saida Guellati-Khelifa trouve que ce projet est une boîte à idée et demande si une commission va se mettre en place pour renforcer sa cohérence.

Le Président du Conseil d'administration rappelle qu'il s'agit là d'une première proposition et par la suite un groupe de travail, formé avec les membres d'HESAM, travaillera sur ce dossier.

II. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 14 février et 20 mars 2018

Après avoir inclus les modifications demandées par Alain Bauer concernant l'adhésion de SKEMA et le projet NCU, *les procès-verbaux des Conseils d'administration du 14 février 2018 et du 20 mars 2018 sont approuvés à l'unanimité.*

III. Budget rectificatif n°2

Hugues Brunet, délégué général de HESAM Université, présente le budget rectificatif n°2.

Concernant l'augmentation des recettes il y a deux choses à pointer :

1. Compte tenu de la modification du périmètre depuis le budget initial il a fallu inscrire les recettes correspondants aux 90 000 euros d'adhésion de SKEMA Business School et aux 10 000 euros d'adhésion de l'Institut Français de la Mode.
2. Nous avons obtenu une subvention Erasmus pour la mobilité :
 - Mobilités d'études pour les étudiants (6)
 - Mobilités de stages pour les étudiants (6)
 - Mobilités pour l'enseignement des personnels (3)
 - Mobilités pour formation des personnels (3)
 - Un montant pour la gestion et la coordination de ces mobilités

Le reste des modifications sont des ajustements techniques.

Hugues Brunet termine en indiquant que nous inscrivons en opération de compte pour tiers un financement reçu du DPMA (Direction des Patrimoines de la Mémoire et des Archives) concernant le projet Matrice/13 novembre, et mentionne que le contrôle de l'égalité salut l'augmentation du solde budgétaire dont la trésorerie est en augmentation de 111 072,83 euros par rapport BR1.

Marie-Line Robinet demande ce que représente « autre encaissement sur compte de tiers » sur le plan de trésorerie.

Hugues Brunet répond qu'il s'agit des encaissements reçus au titre des opérations pour le compte de tiers qui figurent au tableau 5 de la liasse GBCP.

Le budget rectificatif n°2 est approuvé à l'unanimité avec 4 abstentions.

IV. Nouvelle adhésion à des organisations : UNIF et A-DGS

Philippe Dedieu, vice-Président numérique de HESAM Université, présente l'adhésion à l'UNIF.

L'université Numérique Ile-de-France (UNIF), héritière de l'Université Numérique Paris-Ile-de-France (UNPIDF), a été créée en 2006 et transformée en Service InterUniversitaire (SIU) en 2014.

La transformation de l'UNPIDF en UNIF date de février 2018, elle fait suite notamment aux travaux menés par le groupe des VP numériques des Comue d'Ile de France en réponse aux difficultés à trouver un modèle économique et une gouvernance adaptée aux attentes des regroupements d'établissements dans la configuration précédente.

Désormais portée par l'université Paris 13, l'UNIF est une structure à deux étages avec un comité stratégique où siègent les Comue des universités membres, les collectivités locales, le CNRS etc ...

Lieu important pour le numérique dans les territoires, les sujets traités sont liés au numérique, au traitement des données, aux blockchains et à l'open data.

Le modèle économique du SIU différencie le montant de l'adhésion, permettant de participer aux travaux du Comité stratégique, de la tarification des services opérés par l'UNIF (formation, réseau pro, univ mobile...). HESAM Université propose dans l'immédiat d'opter pour la cotisation de base de 2 500 € /an.

L'adhésion d'HESAM au comité stratégique permettra de participer aux réflexions, faire entendre ses projets, se nourrir des projets des autres et faire avancer des sujets dont on pourrait profiter. Si des projets développés dans ce cadre peuvent retenir notre attention, un retour vers le Conseil d'administration sera fait à ce moment-là pour proposer d'adhérer au(x) service(s) intéressant(s) pour les établissements d'HESAM.

Le Président du Conseil d'administration conclut sur le fait que sur le site d'Ile de France il y a des sujets d'intérêt commun et que cette association nous permettra de travailler avec les autres en prospective puis éventuellement en opérationnel.

L'adhésion d'HESAM Université au comité stratégique de l'UNIF est approuvée à l'unanimité.

Hugues Brunet présente l'adhésion à l'A-DGS (Association Directeurs Généraux des Services). Présidée par le DGS de l'Université Strasbourg, cette association était accessible aux DGS de Comue uniquement à titre personnel et en tant que membres associés. Depuis un an il y a eu une modification de statut et aujourd'hui les DGS de Comue peuvent adhérer au même titre et dans les mêmes conditions que les DGS d'université, c'est pourquoi l'adhésion d'HESAM Université à l'A-DGS, pour la somme de 300 euros annuel, est soumise aujourd'hui à l'approbation du Conseil d'administration.

L'adhésion à l'A-DGS est approuvée à l'unanimité.

V. Adoption du règlement intérieur

Hugues Brunet informe le Conseil d'administration sur le renouvellement du collège des usagers du Conseil académique.

Le Conseil académique est renouvelé tous les 4 ans, excepté pour le collège des usagers qui doit l'être tous les deux ans. Il est nécessaire de pouvoir adosser tout ce processus électoral à une commission consultative électorale sous l'égide du contrôle de l'égalité. Ce qui est demandé aujourd'hui au Conseil d'administration, c'est la modification du règlement intérieur pour définir la composition de la commission électorale consultative dans la perspective d'une élection qui devrait se dérouler au mois de novembre.

Alain Bauer pense que ce règlement n'a aucun sens et propose de modifier le nom « règlement intérieur » en « règlement électoral prévu pour l'élection du collège des usagers du Conseil académique ».

Il remarque également que dans l'annexe 1, il y a des établissements qui ne font plus partie d'HESAM pourtant dans l'annexe 3 on intègre les nouveaux membres. Il pense donc que ces derniers devraient être dans une annexe 4 et que dans l'annexe 3, il faudrait indiquer les établissements sortants.

Hugues Brunet explique que dans les statuts, il est indiqué qu'un règlement intérieur précise la composition. Il ajoute que les services du ministère lui ont indiqué qu'en l'absence de nouveau décret précisant un nouveau périmètre c'est le décret de 2015 qui est valable.

Sur l'annexe 3 **Hugues Brunet** rappelle qu'à l'initiative d'Alain Bauer et sur la proposition du Président du conseil d'administration, à partir du moment où il y a eu délibération dans les différentes instances pour faire entrer de nouveaux établissements il faut pouvoir les identifier, l'annexe 3 est nécessaire dans l'attente de la publication du décret présentant le nouveau périmètre.

Minna Nordstorm demande s'il n'est pas possible d'attendre le nouveau décret pour organiser ces élections.

Hugues brunet répond que la demande a été faite mais refusée.

Marie-Line Robinet demande comment cela se passe s'il n'y a pas de liste.

Alain Bauer répond qu'il faudra refaire des élections. Il propose ensuite quelques modifications :

- Sous le titre « règlement intérieur » intégrer « dispositions électorales »
- Pour l'annexe 2, préciser que c'est au 20/06/2018 et qu'il soit ajouté « a annoncé son départ le ... » sous chaque sortant ce qui permet de justifier la présence de l'annexe 3.

Laurent Kalifa trouve qu'il y a un écart important entre les 5 représentants des enseignants-chercheurs et l'unique représentant des autres personnels.

Hugues Brunet répond que la composition du Conseil académique est de 60 membres : 6 représentants des établissements, 6 représentants des usagers, 6 personnalités qualifiées. Tous les autres membres sont des enseignants-chercheurs, ce qui explique que la proportion soit si importante.

Hadrien Maury--Casalta ajoute que le comité électoral consultatif qui est défini ici est le comité préparatoire des élections, une fois que les élections auront eu lieu, il y aura un élu par liste au comité électoral, par exemple s'il y a 4 listes d'enseignants-chercheurs, il y aura donc 4 représentants de cette catégorie au comité électoral, ce qui équilibrera la représentation de chaque catégorie.

Clément Genty ne comprend pas pourquoi ce sont les personnes du même Conseil qui préparent leurs élections.

Le Président du Conseil d'administration répond que chaque Conseil gère son renouvellement et donc chaque Conseil prépare ses propres élections.

Anne d'Orazio ajoute que tout ceci est fait sous réserve de validation par la gouvernance globale et le Conseil d'administration valide.

Clément Genty est dérangé par le fait que les enseignants-chercheurs qui vont faire partie de cette commission vont eux même être candidats.

Hugues Brunet répond que le sujet ne se présente pas, car ils ne sont pas dans la même catégorie, il s'agit ici uniquement des élections des usagers.

Clément Genty demande confirmation sur le fait que ce qui va être voté pendant la séance de ce jour sera utilisé pour les élections dans deux ans.

Il lui est répondu que non. Le règlement voté aujourd'hui est uniquement pour l'élection des usagers de cette année.

Hugues Brunet remercie Anne d'Orazio, Marc Le Coq, Dominique Engel et Laurent Kalifa pour leur travail dans la commission qui a servi au suivi des élections pour le Conseil d'administration.

Après ajout des modifications demandées par Alain Bauer, Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

VI. Projet de mise en place d'un portail HAL-HESAM

Philippe Dedieu présente le projet de mise en place du portail HAL-HESAM.

HAL est l'archive ouverte pluridisciplinaire. Tous les établissements HESAM y sont présents avec soit des collections, un portail ou encore des archives. Le projet conduit par HESAM aujourd'hui est de constituer une collection HESAM sur laquelle on trouvera les publications de nos chercheurs rattachées vers différents établissements. Cette collection HESAM n'empêchera pas les collections d'établissements d'exister.

Après la collection le but est de mettre en place un portail HESAM sur HAL dont l'intérêt est d'avoir des collections thématiques des publications. **Philippe Dedieu** conclut en expliquant que cela demandera un travail entre documentalistes et chercheurs pour imaginer ce portail et avoir un résultat qui correspond à la stratégie de recherche, d'archive ouverte et de diffusion de la culture scientifique.

Le Président du Conseil d'administration en profite pour rappeler qu'une diffusion récente a été faite auprès de tous les chefs d'établissements précisant qu'une charte de signature des articles scientifiques a été adoptée dans toutes les instances d'HESAM Université. La règle fixée précise que le dernier item apparaissant dans la signature scientifique, avant l'adresse, soit « HESAM Université ». Cela permet de donner de la visibilité à la production scientifique faites par les équipes et chercheurs HESAM.

Clément Genty indique qu'il n'a jamais eu connaissance de cette charte de signature.

Le Président du Conseil d'administration répond que la note d'information a été envoyée dans les établissements il y a deux semaines, il faut donc le temps qu'elle soit diffusée.

Clément Genty demande si SAM, archive des Arts et Métiers, ne sera pas une surcouche par rapport à HAL et s'il ne serait pas opportun de demander la suppression SAM.

Philippe Dedieu répond que SAM est un choix fait par les Arts et Métiers d'avoir sa propre archive et qu'elle a un véritable intérêt car la qualité des dépôts est bonne.

Xavier château ajoute que supprimer cette archive risque d'être compliqué car l'école encourage les enseignants-chercheurs à publier dessus.

Le Président du Conseil d'administration ajoute que dès que le portail HAL sera mis en ligne tous les dépôts qui seront fait dans SAM iront également dans la collection HAL-HESAM.

Dominique Engel demande s'il y aura une réflexion et une structuration au niveau de la thématique.

Philippe Dedieu répond que la thématique ne sera pas la collection mais plutôt le portail. Dans un premier temps, il faut créer la collection puis un travail sera à faire entre recherche et documentation pour construire un portail qui nous ressemble.

Alain Bauer propose de mettre en place un projet numérique HESAM qui serait la première revue académique de la Comue et commencer à publier gratuitement tout en essayant de se faire classer. Cette publication serait plus efficace du point de vue de la valorisation de nos doctorants et plus utile du point de vue des résultats.

Philippe Dedieu pense que c'est un très bon sujet qui va être étudié en conjuguant les efforts du numérique de la documentation et de la recherche pour imaginer ce que pourrait être concrètement cette revue et les moyens que l'on mobiliserait.

Le Président du Conseil d'administration soumet à l'approbation du Conseil la proposition faites par Alain Bauer avant présentation au Conseil académique et Conseil des membres.

La proposition d'une revue académique de la Comue est approuvée à l'unanimité.

VII. Modification des statuts du collège doctoral HESAM

Hugues Brunet expose les modifications des statuts de collège doctoral qui sont : le retrait de l'INHA et l'ajout de l'Institut Français de la Mode et de SKEMA Business School. Ces modifications ont déjà été approuvées par le Conseil académique et le Conseil des membres.

Alain Bauer propose une modification de la rédaction : « Le collège doctoral est une instance interne d'HESAM Université qui fédère les structures **VOLONTAIRES** concourant à la formation doctorale ». Afin d'éviter le débat sur les entrants et sortants.

Après intégration de la modification proposée par Alain Bauer, la réforme des statuts du collège doctoral HESAM Université est approuvée à l'unanimité.

VIII. Modification des règles de remboursement liées aux frais de déplacement

Hugues Brunet présente la modification des règles de remboursement liées au frais de déplacement. Il est soumis au vote du Conseil d'administration le changement suivant :

« Les frais d'hébergement et de repas peuvent être pris en charge au-delà du barème réglementaire, avec l'accord préalable du Président ou du Délégué Général et sur la base du montant réel des frais engagés (sur production de justificatifs) :

Dans la limite d'un plafond de 100€ par nuitée pour les villes de 200 000 habitants et plus pour les Personnels de l'établissement. ».

Clément Genty demande si les établissements ayant des implantations nationales ou internationales, ont possibilité de loger les personnels en déplacement.

Xavier Château répond que les établissements n'ont pas la possibilité d'utiliser le patrimoine de l'État pour loger des personnels.

Hadrien Maury-Casalta pense qu'il y a une réflexion à avoir sur la capacité d'hébergement dans les différentes implantations HESAM en prenant pour exemple les possibilités d'hébergement pour les

chercheurs proposées par le CROUS ou encore certaines universités comme celle de Bourgogne ou de Grenoble.

Le Président du Conseil d'administration propose que ce sujet soit abordé pendant les assises territoriales.

IX. Questions diverses

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le mercredi 19 septembre 2018 à 9h30 au CNRS.

En l'absence de question la séance est levée à 16h45.